



Découplage 2010

Formulaire de demande de prise en compte d'un changement de statut ou de dénomination juridique d'une exploitation intervenu entre le 1^{er} janvier 2005 et le 15 mai 2010

Modèle à photocopier.
Merci d'écrire en MAJUSCULES
À faire parvenir à la DDT
au plus tard le 17 mai 2010

Exploitations concernées par le changement de statut ou de dénomination juridique :

	Exploitation initiale	Exploitation résultante
N° Pacage		
Nom, prénom ou raison sociale		
Nom et prénom de la ou des personne(s) exerçant le contrôle de l'exploitation		

Les soussignés déclarent :

- que l'exploitation a changé de statut ou de dénomination juridique à la date du :
- que le ou les agriculteur(s) qui assure(nt) le contrôle de l'exploitation résultante étai(en)t le ou les chef(s) d'exploitation (ou leur conjoint) ou un associé exploitant de l'exploitation initiale ;
- que le changement de statut ou de dénomination juridique se fait à périmètre constant.

Ils demandent que les données de référence de l'exploitation initiale soient prises en compte pour le calcul du montant de référence de la nouvelle exploitation.

Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans le présent formulaire.

FAIT À _____ Le 2 0 1 0

Signature de l'exploitation résultante (signature du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC), précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé »

Découplage 2010



Notice explicative du formulaire de demande de prise en compte d'un changement de statut ou de dénomination juridique d'une exploitation intervenu entre le 1^{er} janvier 2005 et le 15 mai 2010

Attention : Pour que votre demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT **au plus tard le 17 mai 2010.**

Qu'est-ce qu'un changement de statut ou de dénomination juridique ?

Il peut y avoir changement de statut ou de dénomination juridique dans les cas suivants :

- transformation d'une exploitation individuelle en société ;
- transformation d'une société en exploitation individuelle ;
- changement de dénomination ou de forme juridique d'une société ;
- transfert d'une exploitation à son conjoint.

Pour que le changement de statut ou de dénomination juridique soit pris en compte, les conditions suivantes doivent être vérifiées :

- **Continuité du chef d'exploitation :** l'agriculteur qui assure le contrôle de la nouvelle exploitation était le chef d'exploitation (ou son conjoint) ou un associé exploitant de l'exploitation d'origine ;
- **Constance du périmètre de l'exploitation :** la SAU de l'exploitation ne doit pas avoir évolué (à la hausse ou à la baisse) de plus de 5% entre le 15 mai précédant l'évolution juridique et le 15 mai suivant l'évolution juridique.

Quels sont les effets de la prise en compte d'un changement de forme juridique ?

En cas de changement de statut ou de dénomination juridique, les données de référence de l'exploitation initiale sont prises en compte pour le calcul du montant de référence de l'exploitation résultante.

Exemple : le GAEC A se transforme en EARL B le 1^{er} septembre 2007.

Avant prise en compte du changement de statut :

- A reçoit une notification pour un montant égal à :
- 2 000 € en 2005 ;
- 2 100 € en 2006 ;
- 2 150 € en 2007 ;
- 0 € en 2008.

- B reçoit une notification pour un montant égal à :

- 0 € en 2005 ;
- 0 € en 2006 ;
- 400 € en 2007 ;
- 2 500 € en 2008 ;

soit un montant de référence égal à 2 500 € (2008 étant la meilleure campagne).

Après prise en compte du changement de statut, les montants calculés pour B deviennent :

- 2 000 € en 2005 ;
- 2 100 € en 2006 ;
- 2 150 + 400 = 2 550 € en 2007 ;
- 2 500 € en 2008.

soit un montant de référence égal à 2 550 € (2007 étant devenue la meilleure campagne).

Remarque : Si A détenait des surfaces en herbe ou en maïs en 2005, 2006 ou 2007, elles seront prises en compte pour le calcul du soutien spécifique « Herbe » ou « Maïs » si B est éligible, ce qui dépend de son taux de changement et de ses UGB 2008.

Comment remplir ce formulaire ?

Vous devez indiquer dans les champs prévus à cet effet les noms de l'ancienne et de la nouvelle exploitation et la date du changement de statut ou de dénomination juridique.

La date à inscrire sur le formulaire est la date à laquelle la nouvelle structure juridique a été créée.

• Qui signe le formulaire ?

Le formulaire doit être signé par la nouvelle exploitation (le gérant en cas de société ou tous les associés dans le cas des GAEC).

• Pièces justificatives à joindre

Vous devez joindre à votre demande les pièces justifiant du changement de statut ou de dénomination juridique. Il peut s'agir :

- d'un extrait K bis mentionnant le changement de statut ou de dénomination juridique ;
- des statuts de la nouvelle société ou des procès verbaux mentionnant la transformation juridique.